

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 02.11.90.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 07.05.92 Bulletin 92/19.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : MARIETTA Jean-Jacques — FR.

⑦2 Inventeur(s) : MARIETTA Jean-Jacques.

⑦3 Titulaire(s) :

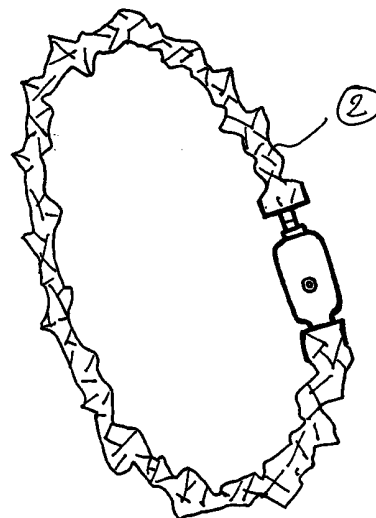
⑦4 Mandataire :

⑤4 Dispositif destiné à secourir un enfant tombant à l'eau et risquant de se noyer, par l'emploi d'un collier gonflable.

⑤7 Dispositif destiné à secourir un enfant tombant à l'eau et risquant de se noyer.

Il est caractérisé en ce qu'il se porte en permanence autour du cou de l'enfant sous forme de collier grâce à son faible encombrement et son aspect esthétique.

Il est composé d'un boudin en matière étanche à l'air (2) destiné à être gonflé instantanément au contact de l'eau par l'intermédiaire d'un dispositif étudié à cet effet.



1 Dispositif destiné à secourir un enfant tombant à l'eau et risquant de se noyer
Ce dispositif améliore les produits existants; c.a.d, bouée, brassards gonflables,
et autres gilets gonflables pour le sauvetage.

La caractéristique principale de ce dispositif est qu'il peut se porter en per-
5 manence autour du cou de l'enfant grâce à son aspect esthétique et son faible
encombrement. Dans sa position d'attente c'est à dire dégonflé, il est comparable
à un collier d'aspect original Fig3.

Il est composé d'un boudin gonflable de couleur variable étanche à l'air(2) de la
taille correspondant à un tour de cou, et d'un dispositif intégré permettant
10 son gonflage instantané(1), ce dernier étant lui-même composé:

-D'un boîtier destiné à enfermer de l'air sous pression par l'intermédiaire
d'une valve(10), et un mécanisme permettant de retenir cet air, et de le libérer
instantanément au moment souhaité.

-D'une valve fixée sur ce boîtier pour le remplissage de l'air sous pression.
15 Le fonctionnement de ce dispositif se traduit comme suit:

Le boîtier(1) contient de l'air sous pression envoyé par l'intermédiaire de la
valve(10). Cet air ne pouvant s'échapper grâce à un bouchon étanche(4) d'une part
et d'autre part une rondelle caoutchoutée(15) assurant l'étanchéité de l'autre
20 extrémité. L'étanchéité du bouchon(4) par rapport à l'orifice du boîtier sous
pression(1) étant assurée par l'intermédiaire de l'axe(14) fixé à ce dernier et
dépassant du boîtier (1) Fig1, et se terminant par un pas de vis sur lequel vient
se visser un écrou(7), lequel après serrage donnera la tension au bouchon(4) et
comprimera le ressort(5), lequel ainsi comprimé reste en position d'attente Fig1
Une pastille(6) de quelques millimètres d'épaisseur, spécialement prévue pour se
25 désagréger instantanément au contact de l'eau, est positionnée entre le boîtier
(1) et une rondelle(8) donnant ainsi la course nécessaire au bouchon(4) pour libé-
rer l'air sous pression dans le boudin(2) lorsque celle-ci se désagrégera au
contact de l'eau, libérant ainsi l'action du ressort(5).

Le système permettant ce gonflage instantané du boudin(2), s'intègre à ce dernier,
30 d'une part grâce à l'emboîtement de l'embout(12) dans l'extrémité rigide(3) du boudin
et d'autre part par la fixation(9) soudée à l'autre extrémité du boudin(2) qui
viendra se visser sur l'écrou(7) prévu à cet effet, permettant ainsi de fermer
le collier ou dispositif en question autour du cou de l'individu.

Ce système pouvant être utilisé indéfiniment, grâce à la valve(10) située sur le
35 boîtier(1), et de l'emploi de pastilles spécialement étudiées pour cette utili-
sation, pouvant être remplacées.

L'air contenu dans le boudin(2) est en quantité suffisante pour permettre à
l'enfant tombé à l'eau de se maintenir la tête hors de l'eau.

1 1)Dispositif destiné à secourir un enfant tombant à l'eau et risquant de se
noyer.Caractérisé en ce qu'il peut se porter en permanence autour du cou de
l'enfant sous forme de collier,grace à son faible encombrement,et son aspect
esthétique.Il est composé d'un boudin en matière étanche à l'air(2)de la taille
5 d'un tour de cou,pouvant être en matière plastique souple,et contenant suffi-
sament d'air pour empêcher l'enfant de couler;et d'un système intégré permettant
son gonflage instantané.

2)Dispositif suivant la revendication1 caractérisé en ce qu'il comporte un boudin
gonflable en matière étanche à l'air(2)pouvant se porter autour du cou en per-
10 manence,grace à son aspect esthétique et son faible encombrement,lorsque celui-
ci est dans sa position d'attente c'est à dire dégonflé.

3)Dispositif suivant la revendication 1 caractérisé en ce qu'il comporte un
système intégré,permettant le gonflage instantané de ce dispositif.

4)Dispositif suivant la revendication 3 caractérisé en ce qu'il comporte un
15 boitier(1)destiné en enfermer de l'air sous pression par l'intermédiaire d'un
valve(10),et un mécanisme permettantde retenir cet air,et de le libérer instan-
tanément au moment souhaité.

5)Dispositif suivant la revendication4 caractérisé en ce qu'il comporte un
mécanisme qui est commandé par la détente d'un ressort(5),lequel est actionné
20 lorsque la pastille(6)se désagrège au contact de l'eau,libérant ainsi la course
nécessaire au déplacement du bouchon(4).

6)Dispositif suivant la revendication 3 caractérisé en ce qu'il comporte un
système pouvant être utilisé indéfiniment grace à la valve(10)située sur le
boitier(1),et de l'emploi de pastilles spécialement étudiées pour cette utili-
25 sation,et pouvant être remplacées autant de fois que nécessaire.

7)Dispositif suivant la revendication 1 caractérisé en ce que le système per-
mettant le gonflage,s'intègre au boudin d'une part grace à l'emboitage de l'em-
bout(12)dans l'extrémité rigide du boudin(3)et d'autre part par la fixation(9)
vissée sur l'écrou(7)prévu à cet effet,permettant ainsi de fermer le dispositif
30 autour du cou.

Fig 1

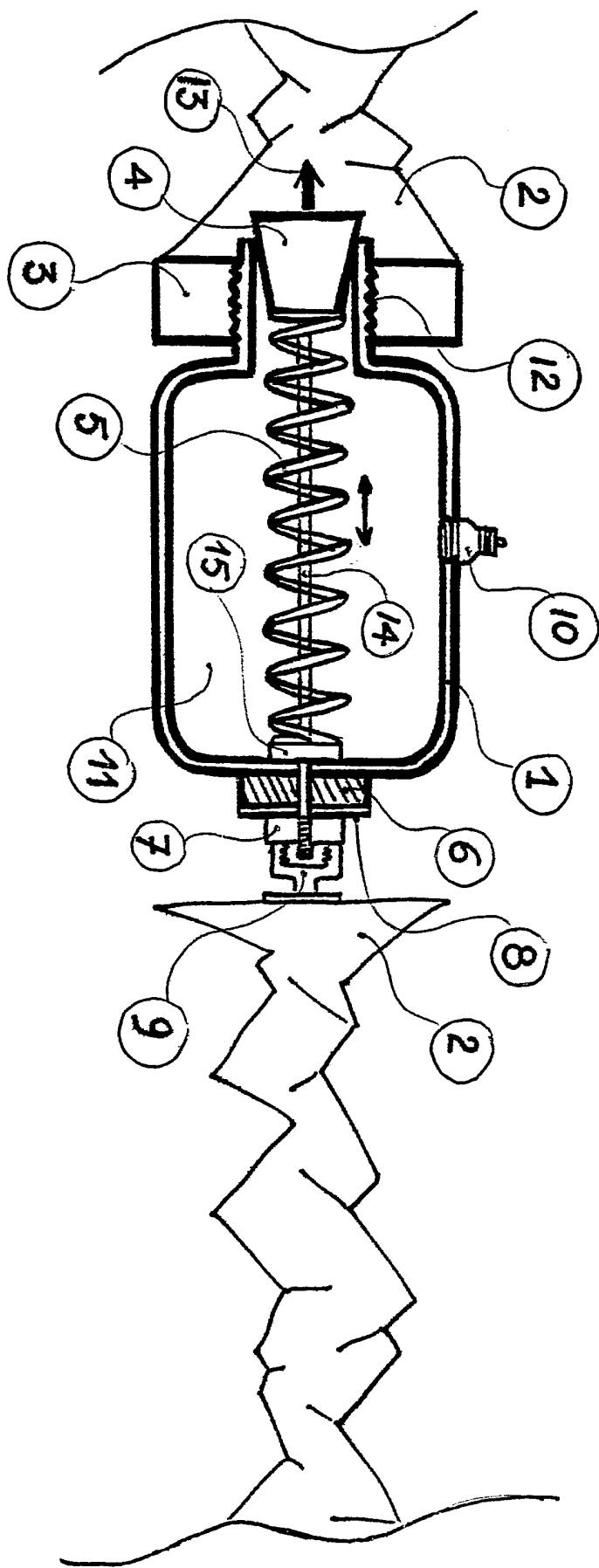


FIG 2

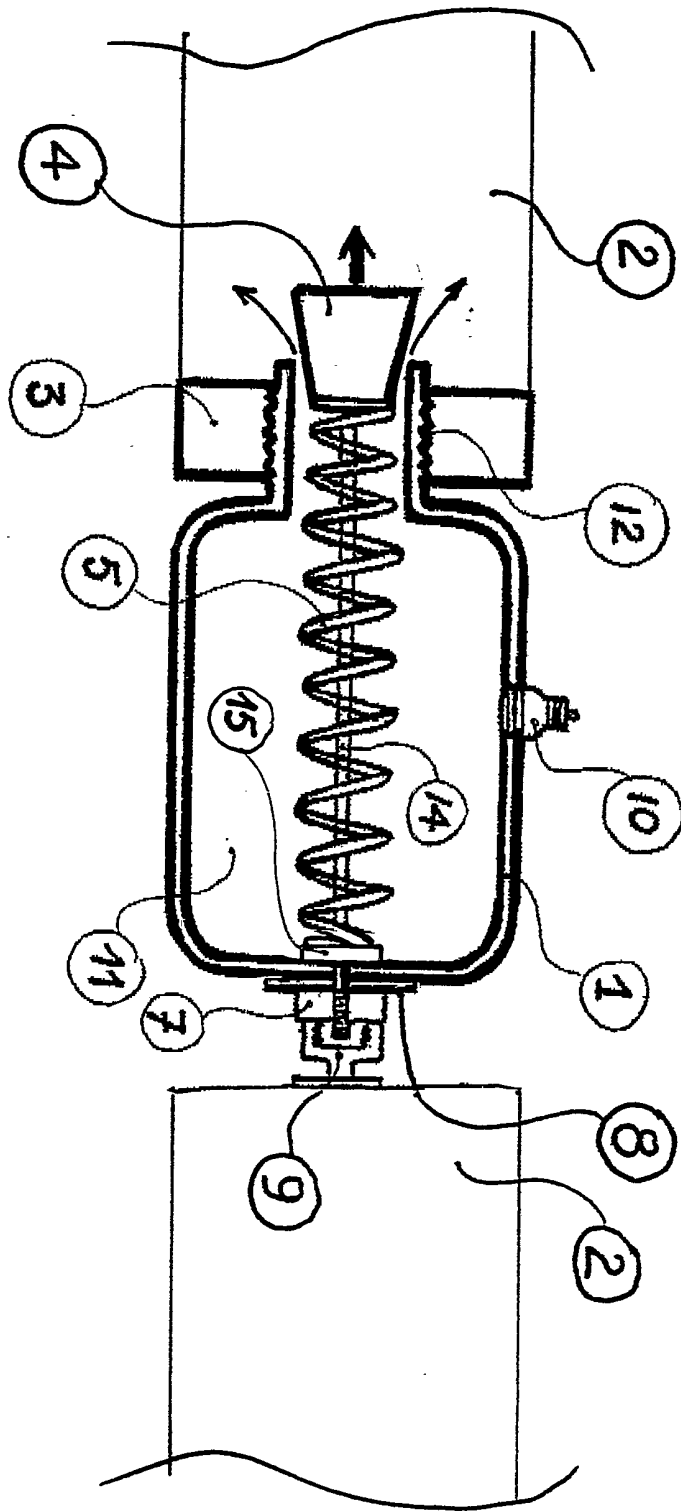
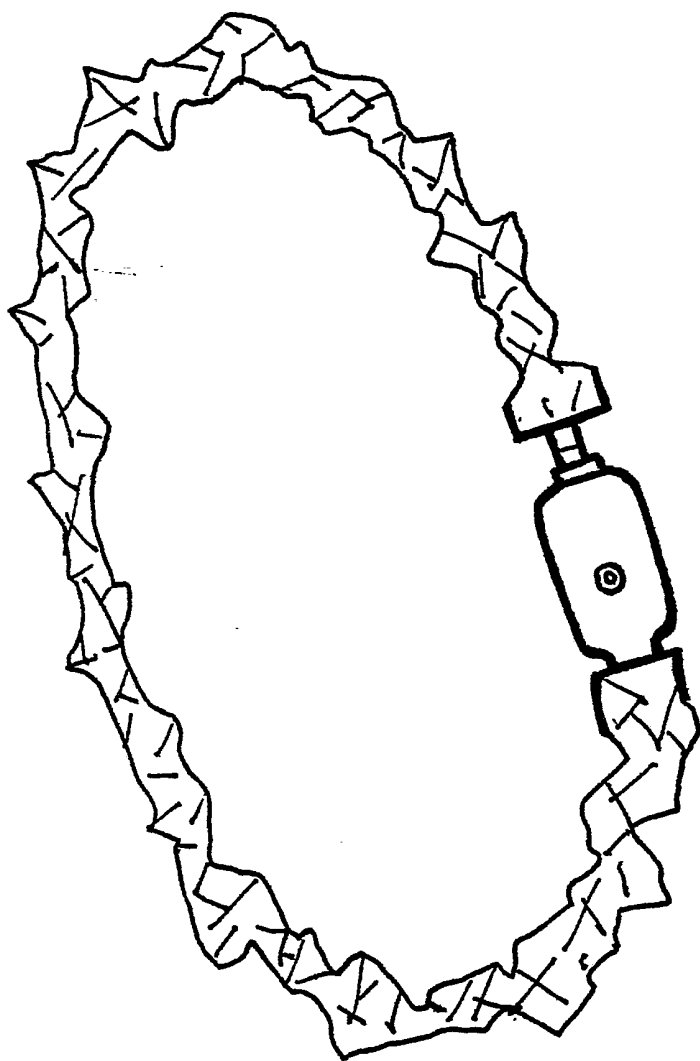


FIG 3



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FR 9013834
FA 448731

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
Y	DE-A-2 017 658 (ORTH) * Page 6; figure A * ---	1-7
Y	FR-A-1 147 137 (ROTH) * Résumé; figures 1-4 * ---	1-7
A	FR-A-2 561 201 (HEYNDRICKX) ---	
A	US-A-3 144 667 (DOBBS) ---	
A	US-A-3 925 838 (KENNEDY) ---	
A	US-A-3 414 920 (BEATON) ---	
A	US-A-2 536 847 (HARROW) -----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		B 63 C
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
19-07-1991		DE SCHEPPER H.P.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant

EPO FORM 1503 03.82 (P0413)